



CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE RT 2012

DEVENEZ PARTENAIRE D'UN ACTEUR HISTORIQUE DE LA CONSTRUCTION NEUVE ET DU CONTRÔLE DE MAISONS INDIVIDUELLES

PROMOTELEC SERVICES

Acteur de référence de la construction et de la rénovation, avec **50 ans d'expérience**, et **3,5 millions de logements certifiés** qui en font un acteur reconnu sur le marché du bâtiment et du Contrôle Réglementaire pour son expertise en thermique.



LES OFFRES DU CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE

Promotelec Services délivre des contrôles réglementaires de fin de travaux en contractualisant avec des acteurs locaux et nationaux sur le territoire. **En devenant partenaire de Promotelec Services, vous bénéficierez de ces accords et contribuerez à y répondre en réalisant des diagnostics de contrôles via le pack 2 (ATH + DPE) ou le pack 3 (ATH + DPE + TEST DE PERMEA), en une seule visite sur site, à une date validée entre vous, Promotelec et le client pour une organisation optimale de vos tournées.**

EN DEVENANT PARTENAIRE DE PROMOTELEC SERVICES, VOUS AVEZ L'ASSURANCE DE BÉNÉFICIER :

- D'un plus grand chiffre d'affaires généré grâce aux missions que Promotelec Services vous confie
- D'un meilleur suivi en ligne de vos dossiers grâce à notre application APS
- D'une plus grande efficacité dans vos Contrôles grâce à une préparation administrative en amont
- D'un gain de temps grâce à des prises de rendez-vous et un suivi client simplifié
- D'un accompagnement personnalisé grâce à votre interlocutrice dédiée
- D'un paiement régulier à réception de votre facture

Contrôles réglementaires délivrés par Promotelec Services	Pack 2	Pack 3
 <p>ATTESTATION THERMIQUE DE FIN DE TRAVAUX (ATH) L'ATH certifie la conformité de la performance énergétique des bâtiments neufs en attestant de la prise en compte de la réglementation thermique.</p>	✓	✓
 <p>DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (DPE) Le DPE est obligatoire pour tous les logements neufs dont le permis de construire a été déposé après le 1^{er} juillet 2007.</p>	✓	✓
 <p>TEST DE PERMÉABILITÉ À L'AIR DU BÂTIMENT Pour être conforme à la RT 2012, la maison doit subir et réussir un test d'étanchéité obligatoire appelé « Test de perméabilité ».</p>		✓

VOTRE INTERLOCUTRICE PROMOTELEC SERVICES : Karine DUMAS, Gestionnaire de contrôle sur site
06 75 75 01 30 : contactAth@promotelec-services.com – www.promotelec-services.com